Quatre questions pour un scrutin

On votera demain pour le premier tour des régionales. Dix listes sont en course mais toute l'attention sera captée par le score du Front national. Confirmera-t-il sa poussée sondagière ?

Cette fois, nous y sommes. Au terme d'une campagne atypique, dense, prenante, aussi riche en propositions qu'en rosseries, les urnes vont livrer leur vérité. À la veille de ce premier tour des régionales, dont le second aura lieu dès le 13 décembre, plusieurs questions restent en suspens.

De gauche à droite et de haut en bas : Jacques Bompard, Isabelle Bonnet, Sophie Camard, Christophe Castaner, Noël Chuisano, Christian Estrosi, Jean-Marc Governatori, Cyril Jarny, Marion Maréchal-Le Pen et Daniel Romani. (Photos Var-Matin, IP3 et DR)

Quelle fiabilité des sondages ?

Les derniers sondages, plus largement encore après les attentats parisiens, ont donné Marion Maréchal-Le Pen victorieuse au second tour, du moins en cas de triangulaire. Ce vote traduit-il une tendance profonde ou une colère épidermique qui se trouvera minorée dans les urnes ? Autrement dit, les appels à un sursaut républicain, à droite comme à gauche, auront-ils porté ? Incertitude supplémentaire, près d'un sondé sur quatre n'avait pas encore arrêté son choix le 23 novembre...

Petites listes laminées ?

La focalisation autour du duel Estrosi - Maréchal-Le Pen a marginalisé les petites listes, pour lesquelles les intentions de vote sont dérisoires. Cinq ne dépasseraient pas 1 %, la mieux lotie dans les sondages étant celle de l'écologiste Governatori, créditée de 2 %. Pour le remboursement des frais de campagne (à partir de 5 %), ça s'annonce a priori coton !

Un sursaut à gauche ?

Christophe Castaner veut y croire : « *La gauche sera plus haute que ce qu'en disent les sondages.* » Dans la dernière enquête BVA, malgré le regain national de François Hollande, lui-même plafonnait à 16 % et la liste EELV - Front de gauche à 8 % au 1er tour. Pour espérer figurer au second dans des conditions décentes, les deux réunies devront se rapprocher de la barre des 30 %. Sans quoi...

Désistement, LA question

Sans quoi, se posera dès demain soir la question d'un désistement républicain au profit de Christian Estrosi, une fusion étant écartée par la gauche comme la droite. Manuel Valls a appelé à empêcher le FN de gagner une Région. Le message est limpide. Mais Castaner a tapé fort sur le maire de Nice et l'électorat de gauche peine à s'imaginer votant Estrosi. Suspense...

THIERRY PRUDHON
tprudhon@nicematin.fr

Les dix candidats

- **Jacques Bompard** (Union des droites)
- **Isabelle Bonnet** (Lutte ouvrière)
- **Sophie Camard** (EELV-Front de gauche)
- **Christophe Castaner** (PS-PRG-MRC-UDE)
- **Noël Chuisano** (Debout la France)
- **Christian Estrosi** (Républicains-UDI-Modem)
- **Jean-Marc Governatori** (Alliance écologiste)
- **Cyril Jarny** (Nouvelle Donne)
- **Marion Maréchal-Le Pen** (Front national)
- **Daniel Romani** (Union populaire républicaine)

Les résultats de 2010

En 2010, le socialiste Michel Vauzelle avait décroché un troisième mandat à la tête de la Région, en obtenant 44,11 % des voix au second tour, allié aux Verts et au Front de gauche. La liste UMP de Thierry Mariani avait atteint 33,02 % et celle de Jean-Marie Le Pen pour le Front national 22,87 %. Au premier tour, Thierry Mariani était arrivé en tête avec 26,60 %, devant Michel Vauzelle (25,80 %), Jean-Marie Le Pen (20,30 %), Laurence Vichnievsky (Europe Ecologie, 10,92 %) et Jean-Marc Coppola (Front de gauche, 6,11 %).

Les nouvelles compétences de la Région

La réforme territoriale, validée l'été dernier par le Parlement, a globalement renforcé le pouvoir des régions, qui ont compétence dans quatre domaines essentiels : l'économie, l'aménagement du territoire, les lycées et la formation professionnelle, les transports enfin, y compris scolaires. À partir de janvier, les régions auront ainsi seules la responsabilité des aides aux entreprises et joueront un rôle de coordination en matière d'emploi, sans toutefois pouvoir empiéter sur les prérogatives de Pôle emploi. Les régions, qui géraient déjà les TER, héritent par ailleurs des transports scolaires et interurbains par car, les départements conservant la gestion du réseau routier. La loi NOTRe confie en outre à la Région l'aménagement numérique. Culture, sport et tourisme resteront des compétences partagées entre Région et Département.

« *Le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat* (en matière d'aide à l'isolation notamment)... », complète le texte de loi.

La clause de compétence générale, qui permettait à une collectivité territoriale de se saisir de tout sujet ne relevant pas de l'État, a en revanche été supprimée, aussi bien pour les départements que les régions.

Election, mode d'emploi

Les horaires d'ouverture des bureaux

– Dans le département, les bureaux de vote seront ouverts de **8 h à 18 h** dans la plupart des communes.
À l'exception des villes suivantes, où le scrutin sera prolongé **jusqu'à 19 h :** Cogolin, La Crau, La Garde, Solliès-Pont et Toulon.

Les subtilités du scrutin régional

– Les conseillers régionaux sont élus pour six ans sur des listes départementales à parité stricte hommes-femmes.

ooOoo

– Le scrutin régional associe la proportionnelle à une prime majoritaire. Concrètement, la liste victorieuse hérite de 25 % des sièges. Le reste est réparti en fonction du score de chaque liste ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés.
La distribution s'effectue ensuite pour chacun des partis au prorata des voix obtenues dans chaque département.

ooOoo

– Seules pourront se maintenir au second tour les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés. Les listes pourront alors également être modifiées, notamment pour fusionner avec celles ayant obtenu au moins 5 % au 1er tour.

Les Bouches-du-Rhône, département capital

Les 123 sièges de la Région sont divisés par département, au regard de la population de chacun. Leur répartition a ainsi été très légèrement réajustée avant cette élection, les Alpes-Maritimes gagnant deux sièges là où le Var et les Bouches-du-Rhône en ont perdu un. Les Bouches-du-Rhône en auront 49, les Alpes-Maritimes 27, le Var 25, le Vaucluse 14, les Hautes-Alpes et celles de Haute-Provence 4 chacun. Le vote des Bouches-du-Rhône revêtira donc comme toujours un caractère essentiel pour le gain de la Région.